

REALISATION D'UN CINEMA
SUR LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE
A CARHAIX-PLOUGUER (29)

D é c e m b r e 2 0 2 1



REPONSES AUX RAPPORTS DES CONSEILS DE L'ETAT
SUITE A LA REUNION DU 23/09/2021
SUR LE PROJET DE CINEMA DE CARHAIX

A-Réponses au rapport de Thierry Lavergne, Paysagiste conseil de l'État

1. « Par sa disposition et sa situation, le cinéma a la responsabilité et la capacité de restaurer aussi le sens et la valeur du Champ de Foire qu'il ne doit pas reléguer à l'arrière, mais sur lequel il doit briller et rayonner avec précaution et autorité comme un centre. Ainsi l'enjeu du cinéma est aussi un enjeu urbain et de paysage. Il exige de prolonger le projet architectural, par un projet d'espace public ambitieux, à la mesure de ce nouveau rendez-vous en centre-ville. » Thierry Laverne

C'est effectivement un des enjeux forts révélé lors du concours. Aussi, la réponse apportée prend en haute considération ce point important. Cette volonté est d'ailleurs développée dans la notice paysagère et urbanistique du mémoire concours :

« Intégré dans un projet d'aménagement global de l'espace public, il n'a pas qu'une simple vocation programmatique. C'est un nouveau lieu de vie, aux multiples usages, qui se veut à la fois cohérent et en dialogue avec la ville et son histoire.

Il est en effet l'occasion pour la ville de Carhaix de réinventer sa place du Champ de foire, en lui retrouvant une centralité historique perdue, en s'appuyant sur la valorisation de son vaste espace central, à la fois structurant et fonctionnel. »

« Les aménagements des espaces extérieurs du Cinéma de la place du Champ de Foire se déclinent en espaces successifs qui établissent une relation étroite avec le futur équipement mais également avec la trame urbaine et les usages du centre de Carhaix. On distingue de la périphérie au centre : Le parvis, Les antichambres, Le Parc scénique. »

Sur ce sujet, la maîtrise d'ouvrage a déjà entamé la discussion avec le BET paysage « Amar Paysage », qu'elle va missionner pour avoir une réflexion globale du projet de cinéma et de son parvis, des espaces extérieurs annexes et de ces interactions urbaines, ainsi qu'avec la place du champ de Foire et du parc adjacent.

2. « Le cinéma a aussi la responsabilité de composer avec la même intensité les champs et contrechamps. Ainsi, par sa forme polygonale l'équipement peut et doit exposer toutes ses faces à égalité à la manière d'un kiosque, afin de ne pas disqualifier un arrière en privilégiant un avant :

- cela impose d'attacher d'une part une grande attention au sens et à la valeur de toutes les faces de l'édifice
- cela suppose aussi que toutes les faces composent ensemble la continuité d'une façade unique, déployée comme un paravent"

C'est avec cette philosophie que le projet à effectivement vu le jour. La notice architecturale révèle cette approche :

« Les discontinuités et l'éclectisme des bâtiments existants qui bordent le site, ne permet pas de justifier une implantation évidente du cinéma. Dès lors, nous avons choisi de considérer le projet comme un monolithe, un petit fragment précieux aux formes furtives initiées par les lignes de force du site. »

« A ce titre, dans ce tissu urbain existant très varié, une de nos volontés étaient de venir intégrer le projet en étant à l'écoute des bâtiments environnants afin d'en maîtriser du mieux possible les impacts. Aussi, la rue de la place du Champ de Foire au sud-est étant bordée d'habitations et de commerces à proximité immédiate du bâtiment, nous avons opté pour placer les plus petites salles de projection de ce côté. La grande salle, de plus grande hauteur, se tourne quant à elle du côté de la place du Champ de Foire, dirigée vers les parkings et les espaces urbains nouvellement créés.

Toujours dans cette même optique, nous avons dessiné des toitures inclinées, à facettes, dont les pentes s'inclinent vers l'espace public pour en adapter la hauteur et la volumétrie au contexte environnant. Ce faisant, ce traitement monolithique du volume nous permet d'intégrer totalement la cinquième façade, et de l'associer au volume.

Dans ce contexte urbain à l'écriture architecturale très variée, nous souhaitions esquisser un volume sobre dans son écriture, qui venait tisser le lien sans discuter. Ainsi, l'idée d'un monolithe a doucement émergée. L'idée d'un volume simple de briques claires, illuminant le parvis et la place du Champ de Foire. Un rocher historique qui aurait été façonné et taillé sur ses faces. »

B- Réponses au rapport de Dominique Wurtz, Architecte urbaniste conseil pour le Département

Proposition 1 : accrocher d'autres programmes complémentaires à rdc de sorte à donner des éléments nouveaux au traitement des façades ingrates autres que celles donnant sur le parvis

Dans un premier temps, il est à souligner que les façades mentionnées comme "ingrates" ont été traitées avec autant de soins que la façade d'entrée sur le parvis. En effet, elles sont animées par un travail sur l'enveloppe (avec une variation dans les types de pose des briques), un travail sur la volumétrie (création de facettes et toitures inclinées) et sont animées par de grands vitrages (sur l'espace polyvalent de l'administration et à l'extrémité de la circulation permettant de desservir les salles).

Dans un second temps, nous avons tiré profit de la topographie pour limiter l'impact des volumes : « *L'accès aux salles s'effectue par leur niveau haut, pour des raisons de fonctionnement, et de fluidité des circulations, mais aussi d'adaptation au sol. Effectivement, le fait d'accéder par le niveau haut des salles nous permet de venir encastrer ces volumes dans le sol, et donc de se trouver en connexion avec la topographie existante du parking bas pour les issues de secours. En tirant profit de la topographie, le projet minimise l'impact du volume des salles dans l'environnement existant.* » Il n'y a donc pas de résidu d'espace à RDC, vers la place du champ de Foire.

Enfin, nous précisons qu'un travail d'optimisation des surfaces a été effectué à l'APS à la demande de la maîtrise d'ouvrage. Aussi, l'ajout d'autres programmes entrainerait une augmentation des surfaces, ce qui n'est donc pas souhaitable.



Façade arrière du cinéma donnant sur la place du champ de Foire.

Proposition 2 : modifier l'organisation interne des fonctions, afin d'ouvrir les salles associatives sur l'extérieur, voire d'en augmenter le nombre à destination d'autres associations

Comme évoqué précédemment, il est à noter qu'un travail d'optimisation des surfaces a été effectué à l'APS à la demande de la MOA. Aussi, l'ajout d'autres programmes entrainerait une augmentation des surfaces, ce qui n'est donc pas souhaitable.

Proposition 3 : se tourner vers les futurs aménagements de l'espace public qui ne pourront rester en l'état

Comme évoqué plus en amont, la réponse apportée prend en haute considération ce point important. Le dessin a été esquissé avec une proposition d'aménagement paysager et urbain, indissociable du projet.

Sur ce sujet, la maîtrise d'ouvrage a déjà entamé la discussion avec le BET paysage « Amar Paysage », qu'elle va missionner pour avoir une réflexion globale du projet de cinéma et de son parvis, des espaces extérieurs annexes et de ces interactions urbaines, ainsi qu'avec la place du champ de Foire et du parc adjacent.

Le projet esquisse déjà un lien fort entre les espaces publics et le cinéma, qui sont inextricablement mêlés, par la création d'espaces fonctionnels en dialogue avec le site :

- « Le hall, largement vitré, accueille le public dans le prolongement du parvis. C'est une zone ouverte et animée, qui se veut attractive et visible depuis la rue commerçante »
- « Le hall, tourné vers le parvis, se dessine largement ouvert et vitré, comme un appel à la visite et à l'oisiveté. C'est un appel sur la place. Un appel à venir observer les expositions temporaires affichées dans l'espace polyvalent du hall, un appel à venir prendre un café sur la terrasse extérieure en attendant une séance de cinéma, ou entre deux magasins d'une séance de shopping rue des Martyrs, ou un appel à prendre le goûter sur les bancs du parvis en regardant les films prochainement à l'affiche. »
- « Une terrasse en prolongement du hall, à l'ombre d'un chêne majestueux devient un espace de convivialité extérieur précieux. La simple présence de l'arbre, mise en scène au travers d'une fenêtre monumentale, connecte le cinéma au monde qui l'entoure. Il s'ouvre sur la place comme une invitation à la culture et au spectacle. »
- « Une circulation généreuse permet de desservir les trois salles depuis la zone de contrôle des billets. Elle débouche à son extrémité sur une dilatation qui peut accueillir au gré des envies un espace d'attente, d'exposition ou de collation avant le lancement des séances. Situé en belvédère par rapport au niveau extérieur, cet espace est illuminé par un grand vitrage cadré sur l'extérieur. Ce dernier permet d'animer la façade arrière et de mettre en relation le cinéma et son environnement. »

